

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 10 MARS 2014 à 20 h 00

Présents : FILLET Pierre-Louis, FEUGIER Monique, CHATELAN Françoise, HUSTACHE Pierre, DROGUE Pierre, FILLET Nadège, BLANC Astrid, GONTIER Jean-Louis

Absent : ROCHE Jean-Maurice, BATHIER David, CHAZOT Gilles

Secrétaire de séance : Delphine GREVE et Michèle BONNARD

1. BUDGET

✓ **Présentation des comptes administratifs 2013 et des budgets 2014**

Compte administratif du budget communal 2013 :

Résultat d'exploitation : 136 298.66 €

Solde d'investissement : -129 504.28 €

Budget primitif communal pour 2014 :

Montant du budget de fonctionnement : 468 310.66 €

Montant du budget d'investissement : 285 481.07 €

Compte administratif du budget eau-assainissement 2013 :

Résultat d'exploitation : 126 521.75 €

Solde d'investissement : - 29 045.90 €

Budget primitif eau-assainissement pour 2014 :

Montant du budget de fonctionnement : 129 192.62 €

Montant du budget d'investissement : 114 080.00 €

✓ **Clôture du budget lotissement**

Le budget lotissement est clôturé au 31 décembre 2013.

✓ **Vote des taux d'imposition**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide en 2014 de ne pas augmenter les taux d'imposition ce qui correspond aux taux suivants :

- TAXE D'HABITATION : 9,77 %
- TAXE FONCIER BATI : 6,66 %
- TAXE FONCIER NON BATI : 24,18 %
- COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES : 16,36 %

✓ **Demande de subventions**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2014 :

- Association les Yeux Fertiles	150 euros pour l'organisation du Festival des Chapelles
- Association de Parents d'élèves :	1200 euros
- APE Voyage à Crupie	250 euros
- Club Alpin Vercors Sud :	40 euros/ enfant soit 40 euros Pour 1 enfant de la commune inscrit
- Vercors Ski de Fond :	40 euros/ enfant soit 160 euros Pour 4 enfants de la commune inscrits
- Collèges - voyages scolaires	10 Euros / jour / enfant

Les subventions pour les voyages scolaires organisés par le collège de La Chapelle en Vercors seront versées directement aux familles pour les élèves suivants :

ROUSSET Arthur : 5 jours / 50 euros	FAURE Fabien : 2 jours / 20 euros
OMBROUCK Tom : 5 jours / 50 euros	MARTENS Audrey : 2 jours / 20 euros
DROGUE Romane : 5 jours / 50 euros	CAPPOEN Victor : 2 jours / 20 euros
BOOTH Hannah : 2 jours / 20 euros	LAUTH Eva : 2 jours / 20 euros
CHAZOT Thibault : 2 jours / 20 euros	CHAOUCHE-BOOTH Sarah : 5 jours / 50 euros

2. Cérémonie du 18 mars

Les conseillers règlent les derniers détails des cérémonies du 18 mars 1944.

3. BATIMENTS COMMUNAUX

✓ Salle des fêtes : travaux divers

Les élus approuvent un devis de la société Alpes'Hy d'un montant de 308 euros Ht pour acheter des petits équipements pour la salle des fêtes (tapis de sol, poubelle).

La société Invernizzi va réaliser des travaux de finition sous le porche d'entrée et dans la salle (fourniture et pose de cimaise et d'un panneau d'affichage) pour un montant de 1 358 euros HT. Le devis est approuvé. Une subvention sera demandée au Département de la Drôme au titre de la Dotation Cantonale de Patrimoine.

4. VOIRIE

✓ Maison Marcon : demande de cession d'une bande

Suite au conseil du 24 février 2014, le conseil a donné un accord de principe pour céder un bande de terrain d'environ 15 m² le long de la maison sous réserve que la largeur de la voie soit maintenue à 6 mètres.

Les élus rencontreront Gabriel Veyret, propriétaire de la parcelle A 384, située de l'autre côté de la voie pour envisager l'acquisition de sa parcelle.

5. QUESTIONS DIVERSES

- L'association des parents d'élèves du Collège Sport Nature de la Chapelle en Vercors informe par courrier le conseil municipal d'une nouvelle baisse de la dotation horaire globale en nombre d'heure postes qui remet en cause le bon fonctionnement du Collège. Les élus apportent leur soutien à cette démarche et en informeront la Directrice Académique de la Drôme
- .
- Jean-Louis Gontier propose de poser des arrêts neige sur la toiture du bâtiment de la mairie pour éviter de condamner la rampe d'accès de la mairie.

Le pot de l'amitié clôture le dernier conseil municipal du mandat.

Fin du conseil municipal à 23 h30.